

15 déc 2010 -11:08

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2010](#)

Justice

Détention dans des conditions plus humaines

Détention dans des conditions plus humaines

Le Conseil des ministres a pris connaissance de l'état de la situation quant à l'exécution du masterplan 2008-2012-2016 pour une infrastructure carcérale plus humaine (voir aussi [Conseil des ministres du 18 avril 2008](#)), soumis par le ministre de la Justice Stefaan De Clerck.

Le programme de rénovation pour restaurer la capacité perdue a bien avancé. La plupart des travaux de rénovation ont été exécutés. Quant à l'extension de la capacité sur les sites existants, celle-ci a été réalisée dans la plupart des cas ou est encore en cours.

Pour les nouveaux Centres de Psychiatrie légale à Gand, Anvers, Achêne, Termonde, Beveren, Leuze-en-Hainaut et Marche-en-Famenne, la fin des travaux est prévue pour 2013.

Pour le nouveau bâtiment à construire à Anvers, un site sera bientôt sélectionné. Pour la nouvelle construction en remplacement du site Saint-Gilles/Forest et Berkendael, un espace adéquat a été trouvé. Les travaux devraient être terminés pour 2016.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe